



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
22 mai 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Instance permanente sur les questions autochtones

#### Deuxième session

New York, 12-23 mai 2003

Point 4 e) de l'ordre du jour

Domaines devant être examinés : culture

### Résumé du Président

### Culture

#### États Membres

1. L'Ambassadeur du Guatemala a demandé qu'il soit mis fin à la marginalisation des populations autochtones et que soit renforcé l'appui, notamment d'ordre financier, apporté à l'Instance et à son secrétariat pour qu'ils puissent s'acquitter du mandat ambitieux qui est le leur. Il a appelé l'attention sur les progrès réalisés par le Guatemala pour ce qui est de la protection des langues autochtones et des lieux sacrés et de la lutte contre le racisme à l'égard des populations autochtones. Il a souligné les résultats de l'accord de paix et la réforme de la politique gouvernementale qui devrait permettre de remédier au problème de marginalisation auquel sont confrontées les populations autochtones guatémaltèques depuis de nombreuses années. Il a mis l'accent sur le fait que le Guatemala soutenait à la fois le Groupe de travail sur les populations autochtones et le projet de déclaration sur les droits des populations autochtones adoptée par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme<sup>1</sup>. Il a indiqué que le représentant du Parlement européen s'était adressé à l'Instance afin de souligner l'importance que revêtait la diversité culturelle et linguistique pour l'Union européenne. L'Ambassadeur a également fait acte du fait que la « vieille Europe » avait été en grande partie responsable du pillage des ressources et territoires des populations autochtones lors de la colonisation, elle avait présenté ses excuses pour ce fait historique. Il a souligné que le Parlement européen avait, au cours des trois dernières années, consacré 21 millions d'euros en financement des initiatives autochtones et continuerait de soutenir l'Instance et les populations autochtones. Les politiques relatives aux populations autochtones constitueraient une priorité pour le nouveau Président italien du Parlement. L'Ambassadeur a également noté que le Conseil et le Parlement souhaitaient soutenir financièrement les travaux de l'Instance.



2. Le représentant du Canada a noté que son pays jugeait prioritaire d'accroître la participation des populations autochtones et de reconnaître et promouvoir la diversité culturelle. Il a indiqué qu'un centre national pour les langues autochtones serait créé en 2004. Le Canada finançait des « centres de l'amitié » afin d'aider les jeunes autochtones vivant en milieu urbain à entretenir des liens culturels et à s'épanouir. Le Canada participait également aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord et leur apportait son soutien. Le représentant a également souligné l'appui du Canada aux travaux de l'Instance. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a souligné que la revitalisation culturelle avait permis au peuple maori d'envisager le développement sous un jour culturellement approprié. Il a demandé que soit dûment protégées les connaissances traditionnelles ainsi que la faune et la flore et noté que la Nouvelle-Zélande s'efforçait d'atteindre cet objectif. Il a indiqué aussi que le rapatriement des restes humains se trouvant dans des institutions européennes était une question importante et demandé à ces institutions de remettre les dépouilles au peuple maori.

### **Organismes des Nations Unies**

3. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a décrit les travaux qui étaient actuellement menés à propos des populations autochtones. Il a noté que plusieurs départements de l'UNESCO s'intéressaient à diverses questions autochtones, notamment le dialogue culturel, le patrimoine culturel intangible et l'éducation. Il a appelé l'attention sur les travaux actuellement menés par l'UNESCO pour promouvoir le dialogue interculturel, le lancement d'un processus devant mener à une déclaration sur le patrimoine culturel intangible et les travaux portant sur les langues menacées. Il a également noté, en réponse aux questions posées, que les langues faisaient partie du patrimoine culturel intangible, que la remise en état des biens culturels était prévue dans les programmes relevant de la Section patrimoine et que l'UNESCO établissait des liens avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) afin d'examiner la relation existant entre la diversité culturelle et la diversité biologique.

### **Organisations de populations autochtones**

4. Certaines populations autochtones ont soulevé des questions concernant l'eau (et son utilisation dans une perspective culturelle) et préconisé la prestation d'une aide particulière aux communautés victimes de la sécheresse ainsi que la prise de mesures contre la privatisation du secteur de l'eau. Un membre d'une organisation africaine a demandé que soient adoptées en Afrique des politiques démocratiques propres à promouvoir les droits culturels et à donner aux populations autochtones la maîtrise de leurs ressources. De nombreux groupes ont mentionné le fait que les langues, l'histoire, les modes d'apprentissage et les stratégies d'enseignement autochtones étaient exclus des principaux systèmes d'enseignement et les conséquences directes que cette exclusion avait sur les taux de maintien à l'école et de réussite scolaire. Il a été recommandé à l'UNESCO d'organiser un atelier sur les langues autochtones et de prendre les mesures nécessaires à la protection des sites sacrés et à la revitalisation des cultures autochtones. De nombreux représentants ont demandé la pleine participation des populations autochtones pour toutes les questions qui les concernent à l'Organisation des Nations Unies. Le mouvement des jeunes autochtones a insisté sur une revitalisation des langues autochtones. De nombreux représentants ont demandé la protection des connaissances traditionnelles

et des droits de propriété intellectuelle des populations autochtones, ainsi que la reconnaissance de ces droits collectifs par l'Organisation des Nations Unies et les États Membres. D'autres représentants ont appelé l'attention sur la disparition de zones, de plantes et d'animaux dont le rôle était vital pour la protection et la survie des cultures autochtones et demandé que le caractère interdépendant de tous ces facteurs soit reconnu, respecté et protégé. Nombre de représentants ont estimé que les questions relatives à la terre et à l'eau, ainsi qu'aux ressources naturelles, qui étaient déterminants pour les pratiques culturelles autochtones restaient sans solution tant à l'échelle des pays qu'à celle de l'Organisation des Nations Unies. Un représentant du Festival mondial des jeux et de sports traditionnels a évoqué cette rencontre internationale qui devait se tenir à Montréal (Canada) en 2004.

### **Membres de l'Instance**

5. Mme Njuma a mis l'accent sur la nécessité de préserver les connaissances ancestrales (traditionnelles). M. Littlechild s'est félicité de la prise en compte et de la promotion du sport dans les domaines de la santé, de la culture et de l'éducation. M. Tamang s'est félicité des initiatives prises par l'UNESCO pour promouvoir le dialogue interculturel avec les populations autochtones et la protection des sites sacrés et de son action en faveur de la protection du patrimoine culturel intangible. Il a demandé des conseils sur la meilleure façon pour l'Instance et l'UNESCO d'oeuvrer de concert à la promotion des domaines devant être examinés par l'Instance en vertu de son mandat. M. Kouevi a fait remarquer que l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) devaient travailler main dans la main et coordonner leur action avec l'Instance permanente. M. Choquehuanca a demandé que les biens culturels volés et les restes humains se trouvant dans les musées soient rendus et qu'il soit mis fin au commerce illégal de ces objets sacrés. Mme Lux de Conti a noté l'importance d'une pleine participation des populations autochtones aux travaux des institutions spécialisées les intéressant, en particulier aux activités de l'UNESCO concernant les langues et le patrimoine culturel intangible. Mme Qin a estimé qu'il convenait de faciliter l'accès à une éducation adaptée et utiliser des stratégies d'enseignement bilingue. Mme Nicolaisen a demandé qu'il soit mis fin au trafic de biens culturels et d'objets sacrés et noté que les sites sacrés étaient les centres de la vie spirituelle des populations autochtones. Il a été pris acte de l'action menée par l'UNESCO pour protéger les sites sacrés.

### *Notes*

<sup>1</sup> E/CN.4/Sub.2/1994/2/Add.1.